



CONSEIL
EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT
CONSOLIDATION
COMMISSARIAT
AUX COMPTES
FORMATION

Michel Rave
Philippe Dandon
Pierre Valette
Thierry Dumas
Jean-Luc Fumoux
Sylvain Castellani
Marie Savin

Eric Despras
Céline Fleury
Hugues Bien
Angélique Da Silva-Ferret
Patricia Ambrosioni

ASSOCIATION

« LES GRANDS JOURS DE BOURGOGNE »

12, Bd Bretonnière

21200 BEAUNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/08/2014

ASSOCIATION

« LES GRANDS JOURS DE BOURGOGNE »

12, Bd Bretonnière

21200 BEAUNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/08/2014

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association « LES GRANDS JOURS DE BOURGOGNE », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'application des principes de la séparation des exercices à votre activité toute particulière, qui consiste à organiser une seule manifestation promotionnelle tous les 24 mois seulement, n'est pas aisée. Votre association perçoit des subventions et engage des dépenses de communication se rattachant donc à cette manifestation biennale mais plus difficilement à un exercice comptable de 12 mois. Les comptes annuels d'un exercice ne revêtent donc pas un caractère significatif évident.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports du Président et du Trésorier et dans les documents remis aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Dijon, le 06 février 2015

Le commissaire aux comptes



AUDITIS,

Représentée par Philippe DANDON

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/14	Net au 31/08/13
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Cessions, brevets et droits assimilés	3 558	3 558		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	9 986	9 986		343
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	13 544	13 544		343
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et fins				
Marchandises				
Créances	39 872		39 872	144 656
Clients et comptes rattachés	299		299	
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	2 427		2 427	1 579
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	40 877		40 877	33 803
Autres créances	123 719		123 719	5 702
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	16 412		16 412	82 204
Disponibilités	85		85	79
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	223 491		223 491	268 023
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE RÉGULARISATION				
TOTAL ACTIF	237 035	13 544	223 491	288 366

Bilan

	Net au 31/08/14	Net au 31/08/13
PASSIF		
Capital social ou individuel		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	75 628	66 474
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	12 868	9 154
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITALX PROPRES	88 496	75 628
Produits des émissions de titres participatifs		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Avances conditionnées		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 012	107 190
Personnel	1 523	1 322
Organismes sociaux	2 748	2 530
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	6 645	24 853
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	917	917
Dettes fiscales et sociales	11 834	29 622
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	61 129	115
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	134 975	192 738
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	223 491	288 366

AUDITIS

Audit - Conseil - Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes

5, Rue René Char
21000 DIJON

ANDRÉ &
ASSOCIÉS
BAKER TILLY

ANDRÉ &
ASSOCIÉS
BAKER TILLY

Page Tél. 03 80 74 90 50 - Fax 03 80 74 90 51

Compte de résultat

	du 01/09/13 au 31/08/14 12 mois	%	du 01/09/12 au 31/08/13 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	189 286	100,00	181 366	100,00	27 900	17,29
Production vendue						
Production stockée	126 100	66,63	-76	-0,05	126 176	NS
Subventions d'exploitation	47 368	25,03	7 952	4,93	39 416	495,68
Autres produits	362 734	191,65	169 242	104,88	193 492	114,33
Total						
CONSUMMATION MISES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (prises)						
Achats de m.p. & aut.approv.	319 694	168,91	128 059	79,36	191 634	149,64
Variation de stock (m.p.)	319 694	168,91	128 059	79,36	191 634	149,64
Autres achats & charges externes						
Total	43 040	22,74	41 183	22,52	1 857	4,51
MARGE SUR MISES & MAT						
	30 400	16,06	32 072	19,87	-1 672	-5,21
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.			250	0,15	-250	-100,00
Salaires et Traitements	21 909	11,58	21 999	13,63	-90	-0,41
Charges sociales	8 146	4,30	9 164	5,68	-1 018	-11,11
Amortissements et provisions	343	0,18	658	0,41	-314	-47,78
Autres charges	1		1		0	0,00
Total	30 400	16,06	32 072	19,87	-1 672	-5,21
RESULTAT D'EXPLOITATION	12 640	6,68	9 111	5,65	3 529	39,73
Produits financiers	247	0,13	43	0,03	205	480,80
Charges financières						
Résultat financier	247	0,13	43	0,03	205	480,80
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	12 888	6,81	9 154	5,67	3 734	40,79
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	12 888	6,81	9 154	5,67	3 734	40,79

Annexe

AUDITIS
Audit - Conseil - Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes

5, Rue René Char
21000 DIJON
Tél. 03 80 74 90 50 - Fax 03 80 74 90 55

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS GRANDS JOURS DE BOURGOGNE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2014, dont le total est de 223 491 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 12 888 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2013 au 31/08/2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/12/2014 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2014 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

AUDITIS

Audit - Conseil - Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes

5, Rue René Char
21000 DIJON

Tél. 03 80 74 90 50 - Fax 03 80 74 90 55

ANDRE &
ASSOCIES
BAKER TILLY

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations				
	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	3 558			3 558
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 558			3 558
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur soi propre				
- Constructions sur soi d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 986			9 986
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	13 544			13 544

AUDITIS
Audit - Conseil - Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes

5, Rue René Char
21000 DIJON
Tél. 03 80 74 90 50 - Fax 03 80 74 90 55

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				3 558
- Fonds commercial	3 558			3 558
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 558			3 558
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur soi propre				
- Constructions sur soi d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	9 643	343		9 986
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers	9 643	343		9 986
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	13 201	343		13 544

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 207 079 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
- Créances rattachées à des participations			
- Prêts			
- Autres			
Créances de l'actif circulant :			
- Créances Clients et Comptes rattachés	39 872	39 872	
- Autres	167 122	167 122	
- Capital souscrit - appels, non versé	85	85	
- Charges constatées d'avance			85
Total	207 079	207 079	207 079
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients, facture à établir	19 754
Fourn air	288
Etat autre produits à recevoir	819
Produits à recevoir	122 900
Total	143 772

AUDITIS

Audit - Conseil - Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes

5, Rue René Char
21000 DIJON

Tel. 03 80 74 90 50 - Fax 03 80 74 90 50
Page 14

ANDRE &
ASSOCIES
BAKER TILLY

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 134 975 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	62 012	62 012		
- à plus de 1 an à l'origine	11 834	11 834		
Emprunts et dettes financiers divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	61 129	61 129		
Produits constatés d'avance				
Total	134 975	134 975		

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs, factures non payées	37 707
Congés payés	1 523
Charges sociales / congés	608
Autres charges fiscales et sociales	917
Total	40 754

Notes sur le bilan


Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	85		
Total	85		

AUDITIS
Audit - Conseil - Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes

5, Rue René Char
21000 DIJON
Tél. 03 80 74 90 50 - Fax 03 80 74 90 55

 **Autres informations**

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le *Crédit d'impôt Compétitivité Emploi (CICE)*, applicable depuis le 1^{er} janvier 2013, est analysé, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur, comme une diminution des charges de personnel et comptabilisé en réduction de ces dernières.

AUDITIS

*Audit - Conseil - Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes*

5, Rue René Char
21000 DIJON
Tél. 03 80 74 90 50 - Fax 03 80 74 90 55